

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

oOo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept le 12 Décembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	Résultats du vote :
Délégués présents : 24 délégués (19 titulaires – 5 suppléants)	Voix Pour : 24
Dont membres votants à voix délibérative : 24 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 1 ^{er} Décembre 2017	Abstention : 0

Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mme Fargette, Mr Stanislawski, Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Pillière, Mr Gebka, Mr Saroul, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mr Mathis, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Trabuc, Mr Coppeaux, Mr Bereaux, Mr Lantoine.

Suppléants : Mr Marquigny, Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mme Van Landeghem.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mr P. Simon, Mr Fosset, Mme Simon, Mme Philippon, Mme Boudoux, Mr Jacquin, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Freudenreich.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Magnier, Mr Lauweryns, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mr Marinel, Mr Dussaussoy, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Picavet, Mr Bouvry, Mr Paudière.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Mathis.

**Objet : Construction de la station de reprise de Jaulgonne et
canalisations : attribution marchés travaux**

N°20171208

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation d'entreprises a été lancée sur le programme de travaux suivant :

Construction d'une station de reprise sur la commune de Jaulgonne

Décomposée des lots suivants :

- lot 1 : construction d'une station de reprise
- lot 2 : renforcement de conduite

La mission de maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au Cabinet Merlin par marché en date du 30 Avril 2015.

Le Président présente les résultats de la consultation d'entreprise lancée par voie de procédure adaptée en application des articles 27 du Décret N°2016-360 du 25 Mars 2016 et 42 de l'ordonnance N° 2015-899 du 23 Juillet 2015,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 11 Décembre 2017,

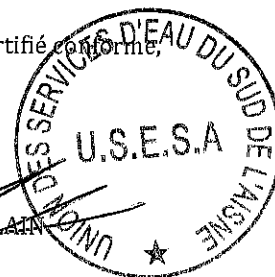
.../...

- DECIDENT de retenir les offres pour chacun des lots, comme suit :
 - **Lot 1** : construction d'une station de reprise - offre du groupement GOSSIAUX/SEIT d'un montant de 367 847 € Hors Taxes
 - **Lot 2** : renforcement de conduite - offre de l'entreprise TPA d'un montant de 456 702.58 € hors taxes
- SOLLICITENT les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de l'Aisne,
- AUTORISENT le Président à signer avec les entreprises retenues les marchés de travaux ainsi que toutes les pièces afférentes à leur règlement.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CHATELAIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20171212-20171208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2017